

 <p>AGGLO- Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p><b>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</b> Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire <b>Conseil Communautaire du 25 mars 2024</b></p> <p><i>Rapporteur : Monsieur Johann MITTELHAUSSER</i></p>	<p><b>CA-DEL-2024- 019</b></p>
---	---	------------------------------------

**Validation du procès-verbal et du plan d'arpentage concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques du terrain ZK 461 dit des « Hautes Garces » à Étampes**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 25 mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de Méréville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ (suppléant de Frédéric GOUPIL), Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Maxime MARCELIN, Tarik MEZIANE, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HÉRON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (59).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Cyril ROSSELL, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Dramane KEÏTA, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY (9),

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Sana AABIBOU (procuration à Françoise PYBOT), Mathieu HILLAIRE (procuration à Camille BINET-DEZERT), Franck MARLIN (procuration à Johann MITTELHAUSSER), Nathalie PABOUDJIAN (procuration à Joël NOLLEAU), Isabelle TRAN QUOC HUNG (procuration à Tarik MEZIANE), Daniel CIRET (procuration à Dominique LEROUX), Annie LEPAGE (procuration à Christelle DELOISON) (7),

Secrétaire de séance : Madame Sabine LESPAGNOL.

Le Conseil Communautaire de l'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne sur le rapport de Johann MITTELHAUSSER,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-18 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne ;

VU la délibération du 10 juillet 2020 n° CA-DEL-2020-32 aux termes de laquelle le Conseil communautaire a arrêté la liste des délégations consenties au Président et au Bureau communautaire, notamment en matière d'acquisitions et de cessions foncières ;

VU la délibération du 27 mars 2023 n° CA-DEL-2023-022 validant le procès-verbal, plan de bornage et arrêté municipal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques du terrain ZK 461 dite des « hautes Garces ».

VU l'arrêté municipal de délimitation n°VI-AR-2023-012 en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 reconnaissant l'emprise de l'ouvrage public routier.

VU le procès-verbal et documents d'arpentage réalisés par Monsieur MARISY géomètre expert le 21 février 2024.

VU la lettre avis 2024-91223-16068 du pôle d'évaluation domaniale 91 estimant le lot A de la parcelle ZK 461, d'une surface de 169 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique pour transfert de charge.

VU la délibération du Conseil municipal de la ville d'Étampes n° VI-DEL-2024-014 du 14 mars 2024 approuvant la rétrocession de la parcelle ZK 461.

**CONSIDÉRANT** que la parcelle cadastrée ZK 461, est la propriété de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud Essonne,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le Procès-verbal et documents d'arpentage signés par le géomètre le 21 février 2024,

**AUTORISE** le Président à signer le procès-verbal et documents d'arpentage annexés.


**PREND ACTE** de la lettre avis transmis par le pôle d'évaluation domaniale en date du 01 mars 2024,


**AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des actes permettant d'établir la nouvelle emprise foncière qui découle de la délimitation identifiée dans le procès-verbal et le plan d'arpentage,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Président,  
  
Johann MITTELHAUSSER



Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...